

# Flash FFAM N° 133 – 12 mars 2014

☎ : 09 77 631 165 - ✉ : [ffam@moulinsdefrance.org](mailto:ffam@moulinsdefrance.org) 🌐 : [www.moulinsdefrance.org](http://www.moulinsdefrance.org)

Publication périodique de la FFAM destinée à l'information des responsables des associations adhérentes et aux membres de la Section des Membres Individuels.

Mentionnez sur tous vos documents y compris sur votre bulletin périodique votre affiliation à la FFAM créez un lien dynamique pointant vers le site de la FFAM [www.moulinsdefrance.org](http://www.moulinsdefrance.org) sur le site de votre association  
Flashs précédents disponibles en ligne sur le site de la FFAM <[moulinsdefrance.org](http://moulinsdefrance.org)> (onglet Actualités menu horizontal de la page d'accueil)

## Nouvelles de la FFAM

prochain bureau le 5 avril, prochain CA le 24 mai

Afin d'assurer le maximum de sécurité et des délais écourtés des transactions, les associations et les membres individuels sont invités à mettre en place un système de règlements par virement sur le c/c de la FFAM

**Banque 30003 Agence 03340 N° de compte : 00050562499 Clé 34**

**IBAN : FR76 30003 03340 00050562499 34 BIC-ADRESSE SWIFT : SOGEFRPP**

merci de veiller à bien préciser l'origine (identité ou sigle) et le libellé du motif du virement pour une identification correcte.

En cas de règlement par chèque se conformer aux informations fournies sur le bulletin adéquat pour le circuit si non précisé envoyer le courrier à la présidente.

**Envoyez tous vos courriers chez Annie Bouchard Route d'Avenay Cidex 22 - 14210 EVRECY**

**Fonds d'interventions : Payez moins d'impôts en sauvant nos moulins !**

*Compte tenu des besoins actuels estimés en fonction des recours à venir contre les arrêtés de classements des cours d'eau, il est nécessaire que la solidarité continue de mobiliser des fonds importants. La FFAM remercie les nombreux particuliers et toutes les associations qui ont déjà fait un versement permettant que les premiers recours puissent être déposés. [www.moulinsdefrance.org/doc/Fonds.pdf](http://www.moulinsdefrance.org/doc/Fonds.pdf) Vous recevrez un reçu qui vous servira d'attestation de déductibilité du don (selon loi de finances en vigueur) [tresorier@moulinsdefrance.org](mailto:tresorier@moulinsdefrance.org)*

***Revue Moulins de France prochain n° à paraître le 98 de avril 2014, pensez à renouveler votre abonnement !***

Dirigeants d'associations envoyez vos listes d'abonnés pour le routage d'avril avant le 28 mars....

**Abonnement 18,50€ pour un adhérent d'une association affiliée ou un membre individuel (30€ pour les non membres).**

**Prix au n° 8,50 €. Signalez-nous un éventuel changement d'adresse. Faites la promotion de la revue...**

Pour commander un n° ancien : [Sommaires des séries annuelles](#) (cf menu vertical gauche de cette page).

Projet de décret harmonisant la procédure d'autorisation des installations hydroélectriques avec la procédure d'autorisation IOTA. Par courrier postal daté du 25 février, posté le 4 mars (cachet de La Poste) et reçu le 6, le ministère de l'Écologie (DEB -Direction de l'Eau et de la Biodiversité) sollicitait notre avis avant le 10 mars à propos d'un [projet de décret](#) joint à l'envoi. Ne disposant que d'une journée ouvrable pour répondre, nous ne disposions pas du temps nécessaire pour étudier les 22 pages et rédiger une réponse argumentée à un projet aussi important... La réponse a été confiée à Me Rémy qui a rendu sa copie toutes affaires cessantes [lire](#)

Réunions ONEMA A la demande de la FFAM, la direction de l'action territoriale de l'ONEMA a accepté le principe de réunions avec les représentants des associations de propriétaires de moulins. L'objectif est d'une part de se rencontrer hors situations conflictuelles, d'autre part d'échanger des points de vue afin de faciliter les relations ultérieures. Ces réunions se dérouleraient dans chacune des neuf délégations régionales de l'ONEMA. Outre les représentants de l'ONEMA, seraient présents des membres d'autres services administratifs dont la liste sera communiquée dans les jours qui viennent. La première réunion qui devrait avoir lieu à Rennes fin mars concernera les départements 22, 29, 35, 44, 49, 53, 56, 72 et 85 ; les autres réunions suivraient à raison d'une par mois environ. Compte tenu du nombre d'associations par délégation, il serait souhaitable qu'elles soient représentées chacune par un seul porte-parole, voire 2 exceptionnellement, et qu'une coordination préalable entre les associations concernées permette une présentation synthétique des remarques et des sujets qu'elles souhaitent aborder. Les représentants de la FFAM aborderont tout particulièrement le problème de la mise en œuvre des conclusions du rapport du CGEDD.

**[La FFAM informe les élus. Une autre lecture de ce qui est bon ou mauvais pour la nature et la Collectivité, dans le strict respect du Code de l'environnement. Document à télécharger : à faire circuler et à diffuser le plus largement possible...](#)**

**[Le congrès 2014 organisé par l'ARAM Provence se tiendra à Draguignan \(Var\) du 2 au 4 mai.](#)**

Contact Paul-André Marche Tél : 03 88 50 50 28 / 06 08 98 57 19, courriel : [congresffam@moulinsdefrance.org](mailto:congresffam@moulinsdefrance.org)

**L'Assemblée Générale de la FFAM se tiendra le dimanche 4 mai à la salle municipale de Draguignan.** Elle verra le renouvellement d'une partie des membres du CA. Pour une meilleure représentativité de la centaine d'associations affiliées, c'est l'occasion de proposer la **candidature** d'un délégué pour mettre les compétences et l'expérience de votre association au service de la FFAM dont l'équipe dirigeante a besoin de renforts...

**A l'attention des présidents d'associations. Pourquoi l'Assemblée Générale 2014 est importante pour l'avenir de la FFAM ? Pourquoi votre participation y est indispensable ? A la suite de cette AG, un nouveau bureau sera élu courant mai, avec à sa tête un nouveau Président. Quelle politique voudriez-vous voir suivre par la fédération durant ces prochaines années ? Venez nous le dire le 4 mai en élisant vos représentants !**

**Les Journées des Moulins n'ont pas changé de dates ! Elles ont toujours lieu traditionnellement le 3<sup>e</sup> WE de juin, ainsi que le fêtaient jadis les meuniers. La 19<sup>e</sup> édition aura bien lieu les 13, 14 et 15 juin 2014 en partenariat avec les Journées du Patrimoine de Pays sur le thème Lumière et couleurs ; comme en 2013 la FFAM propose à tous ceux qui le souhaitent d'intégrer dans la manifestation le vendredi 13 avec un accueil des scolaires. Inscriptions de début janvier jusqu'à fin mars. **IMPORTANT** : La FFAM est chargée de l'enregistrement des inscriptions moulins qui se feront donc comme les années précédentes via les responsables de l'association territoriale dont vous dépendez (directement auprès de André Lacour pour les ALAM et les membres individuels et les non-adhérents). **Merci de respecter ce circuit d'une part pour éviter les doublons, d'autre part afin que les responsables de votre association disposent des infos nécessaires pour assurer la communication locale.** Merci aux dirigeants d'associations de faire passer ce message sur leur site web, sur leur bulletin associatif, etc. Un envoi groupé sous fichier Excel des inscriptions moulins sera transmis par la FFAM à Patrimoine Environnement en fin de campagne. Les propriétaires de moulins, premiers concernés, sont, avec les associations, les artisans de la réussite de cette manifestation, nous les remercions sincèrement. **Grand et unique rendez-vous annuel** au soutien médiatique croissant, ces journées sont le moment propice à la sensibilisation de la sauvegarde des moulins, soutenue activement par nos partenaires institutionnels. [Tout pour votre inscription ici.](#)**

**Modèle de "Question écrite" à personnaliser et à envoyer massivement à vos parlementaires ou leur remettre en mains propres avec une note d'accompagnement [ici](#)**

**Mise en garde pour les propriétaires de moulin à eau :** *Il est demandé aux propriétaires de moulins à eau de ne pas s'adresser par écrit ou oralement à la DDT ou à l'ONEMA sans soutien juridique compétent. Un courrier maladroît peut aboutir au blocage du dossier ou à une procédure lourde et incertaine... Il est hasardeux voire dangereux pour la sécurité juridique du moulin de s'adresser, par écrit ou même oralement, à une DDT, l'ONEMA ou autre, au sujet de son moulin sans avoir une assistance exercée par quelqu'un ayant l'expérience de l'application du droit des moulins. Il est indispensable de faire reconnaître au préalable et par écrit par la DDT la consistance légale du moulin exprimée en kW. La puissance réelle d'un moulin ne correspond pas forcément aux chiffres anciens, souvent inférieurs, trouvés dans les archives. ...N'oubliez pas de constituer votre dossier « Carte Grise ».*

**Application du L 435-5. [Texte intégral en pdf avec Annexe.](#)** Claude Beauvais se tient à votre disposition pour plus d'infos : tél : 02 54 77 25 03, [mail](#) - [Question écrite type pour vos députés à personnaliser.](#)

**Au service des propriétaires de moulins et d'étangs [Environnement XM Coop](#)** Bureau d'Études d'ingénierie spécialisé dans la mise aux normes des ouvrages liées aux contraintes de la continuité écologique.

[Encart FFAM Annuaire des cadres parution septembre 2013](#)

[Encart FFAM La Vitrine parution février 2014](#) (dont vous pouvez disposer pour vos supports de communication)

*"Les moulins à eau, une énergie d'avenir", émission diffusée sur ARTE magazine X:enius le 11 février 2013. La FFAM a contacté cette chaîne pour solliciter une rediffusion, plus nous serons nombreux à faire cette démarche, plus rapidement nous obtiendrons satisfaction... : contactez par téléphone le service relations d'ARTE au 03 88 14 22 55 !*

**Route des Moulins Particulier ou association locale, votre moulin mérite d'être présenté sur la Route des Moulins. Nous faire parvenir par mail 10 à 20 lignes de texte + 1 ou 2 photos, un lien sera établi vers votre site web, en réciprocité il vous sera demandé d'établir un lien vers le site de la FFAM [www.moulinsdefrance.org](http://www.moulinsdefrance.org)**

**Nouvelle rubrique sur le site de la FFAM « A la UNE... » cliquer sur le logo FFAM en haut à gauche (Voir aussi lien « tournant » sur le bouton « Coup de cœur... »).**

**"Je collecte pour vous tous les documents permettant d'apporter la preuve que vous êtes en droit d'exploiter la force hydraulique résultant du fondé en titre de votre prise d'eau"** Cabinet généalogique Isabelle Malfant-Masson, 13 cours Victor Hugo 43000 Le Puy-en-Velay [Courriel](#) Tél 04 71 02 61 17, compétence nationale. [Site](#)

**à consulter absolument... [www.moulinsdefrance.org/doc/lectures.htm](http://www.moulinsdefrance.org/doc/lectures.htm) (actualisation permanente)**

## LECTURES

[retrouvez-les sur www.moulinsdefrance.org/ffam/newpublication.html](http://www.moulinsdefrance.org/ffam/newpublication.html)

[Evaluation des impacts hydro morphologiques du rétablissement de la continuité hydro sédimentaire et écologique sur l'Yerres aval](#) (IdeF). Résumé de la Thèse de doctorat soutenue en 2012 par Gabriel Melun chercheur en géographie.

[Les moulins de l'arrondissement de Dunkerque, Tome 9, Canton de Cassel, par Jean Bruggeman](#) Nous voici au terme de la grande saga des moulins de l'arrondissement de Dunkerque, avec le volume le plus attendu : « Les moulins du canton de Cassel ». Treize communes composent son territoire : Arnèke, Bavinchove, Buysscheure, Cassel, Hardifort, Noord-peene, Ochtezeele, Oxelaere, Rubrouck, Saint-Marie-Cappel, Wemaers-Cappel, Zermezele et Zuytpeene. On y dénombre 33 moulins à farine dont un à eau, 20 tordoirs et un moulin à vent d'assèchement près des marais de Clairmarais. Le plus ancien moulin que l'on peut identifier avec certitude est celui de Sainte-Marie-Cappel, qui avait été donné en aumône avant 1251 par la comtesse Marguerite de Flandre aux pauvres de la paroisse. La plus grande concentration de moulins se trouve à Cassel, célèbre depuis très longtemps pour ses tordoirs, dont certains ont aussi moulu des écorces pour les tanneries, au nombre de 5 en 1833. Formidablement bien placés au sommet du Mont, comme une couronne, on a peine à imaginer qu'ils furent tous renversés par le terrible ouragan de novembre 1800. Reconstitués, il n'en reste hélas plus un seul. Seul, le Castelmeulen, détruit par un incendie en 1911, ressuscitera 37 années plus tard. Il est situé sur le point le plus élevé de la commune, sur un terrain appartenant anciennement au souverain. Ce dernier tome de la série comporte un tableau général des moulins de l'arrondissement. Il ne subsiste plus que 19 moulins à vent en 2014, dont 13 sauvés et restaurés. Ce tome exceptionnel, de 450 pages, contient de nombreuses illustrations, cartes, plans et photographies. Impression noire et quadrichromie, sur papier semi-mat. Broché cousu au fil de lin. Couverture cartonnée. Prix 70 €. Après le 1<sup>er</sup> juin 2014 Prix 75 €. Tirage limité à 300 exemplaires. A commander à [ARAM Nord-Pas de Calais](#) Rue Albert Samain 59650 Villeneuve d'Ascq avec règlement à l'ordre de l'ARAM. [Mail](#) Tél 03.20.05.49.34 Frais d'envoi par la poste 9,50€ (France métropolitaine), Europe 20€. Autres : consulter l'ARAM.

**MAQUETTES carton à construire** : moulins à vent Ivry, Montfermeil ou Sannois. A l'unité 11 € hors port. [Esprit Maquette](#) 8 Allée du Fief 77310 Ponthierry. Tél 06 26 02 32 36 / 01 64 09 91 56 [mail](#) En vente à la FFAM. [Flash 132](#)

**Moudre les blés. Techniques de production et économie des moulins de l'Entre-deux-Mers bordelais du Moyen Age à la Révolution.** De Vincent Joineau, publication de sa thèse de doctorat. Editions Garnier. [En souscription.](#)

[Moulins à eau, Guide à l'attention des propriétaires de moulins, Droits, Devoirs, Informations, Conseils.](#) Brochure 24 p. Novembre 2013. Ce document, édité par l'AFEPTB a été initié suite à un engagement pris lors du contre-colloque organisé en 2010 par la FFAM à Cholet à l'issue duquel la FFAM a été reconnue comme partenaire incontournable, et les seuils comme compatibles « pour des rivières vivantes »... Reproduction libre de droits. A diffuser largement, y compris aux administrations, aux élus etc... **En supplément gratuit au n°97 janvier 2014 de la revue Moulins de France.** Pour se procurer ce n° ou des exemplaires du Guide, se renseigner à la FFAM. Cf [Flash 132](#)

## MANIFESTATIONS

[retrouvez-les sur www.moulinsdefrance.org/ffam/manifestations.html](http://www.moulinsdefrance.org/ffam/manifestations.html)

**JOURNÉES DES ÉOLIENNES ANCIENNES 2014 (Première édition) organisées par la Section Éoliennes Anciennes de la FFAM les 4 et 5 octobre 2014.** Nous serons reçus en Touraine conjointement par l'Association pour la Sauvegarde du Patrimoine Esvien et par l'Association de sauvegarde des Moulins de Touraine. Hébergement à Joué-les-Tours (37). Visites d'Éoliennes Bollée (dont celles d'Esvres-sur-Indre et Dolus-le-Sec en état de fonctionnement). Visite d'une petite exposition sur les Éoliennes Bollée (organisée pour l'occasion par Jean-Claude Pestel). Visite d'un moulin. Du samedi 8h au dimanche 18h. Les repas seront pris en commun. Transport en commun selon nombre d'inscrits. Attention nombre de places limité. Pour les non-membres de la FFAM, la participation sera subordonnée à la prise d'une adhésion. Le bulletin d'inscription sera en ligne prochainement.

[Les meules à grain du Néolithique à l'an mille : technique, culture, diffusion](#), Colloque du 15 au 17 mai 2014. Université de Reims Champagne-Ardenne (URCA), UFR Lettres et Sciences Humaines voir [Flash 129](#)

"**Sous les ponts des Yvelines coule la Seine**", Mantes-la-Jolie (78), Exposition, musée de l'Hôtel-Dieu, du 30 novembre 2013 au 24 mars 2014. voir [Flash 132](#). [Contact](#)

[Musée vivant de l'énergie](#). Samedi 12 juillet 2014, 14h - 18h et dimanche 13 juillet 2014, 10h - 18h. A l'occasion des 10 ans du musée vivant de l'énergie situé à Chandai (Orne), nous organisons une grande manifestation présentant des moteurs agricoles et industriels, des modèles réduits de trains (avec baptêmes) et bateaux vapeur... Le tout en fonctionnement, de quoi combler les passionnés de belles mécaniques ! Buvette - restauration sur place le dimanche midi. Renseignements : 02 33 24 17 81 [Mail](#)

Flash FFAM N° 133 - 12 mars 2014

"Du blé au pain, en passant par la meulière", La Ferté-sous-Jouarre (77), 17 mai - 29 juin 2014. Cette exposition, poursuit l'histoire de la pierre meulière en dévoilant l'usage de cette pierre une fois extraite et taillée en meules. Considérées comme les meilleures du monde par leur dureté sans égal, elles sont à l'origine de la farine blanche, dépourvue de poudre ou d'éclats de pierre qui permet la fabrication d'un pain enfin sain et digeste : un immense progrès sanitaire et une véritable révolution alimentaire puisque le pain constitue la base de l'alimentation à la fin du Moyen-Âge. Pour mettre en avant la contemporanéité de la pierre meulière et l'ancrer dans le présent, des liens ont été tissés autour de cette exposition, notamment avec les boulangers de La Ferté-sous-Jouarre et les Moulins Bourgeois : les boulangers fertois vous proposeront un nouveau pain conçu spécialement pour l'occasion. Les Moulins Bourgeois nous feront découvrir un extrait de la collection privée de M. Bayard, un boulanger qui a marqué la ville. Centre d'art de l'ancienne Synagogue, 28 boulevard Turenne, 77260 La Ferté-sous-Jouarre, Tél : 01 60 22 25 63 / 01 60 22 96 27, [Mail](mailto:Mail) Entrée libre. Samedis 15h - 18h. Dimanches et jours fériés 10h - 13h et 15h - 18h.

### EDITIONS FFAM

**Timbres Congrès 2013, un horizontal et un vertical. Prix du carnet de 8 : 10 € hors port (11,50 € port inclus).**

**Rappel:** Les associations peuvent se procurer les ouvrages édités par la FFAM à un tarif rétrocession (minimum 5 exemplaires identiques), avec délivrance de facture. Tarifs sur demande [ffam@moulinsdefrance.org](mailto:ffam@moulinsdefrance.org), Brefs descriptifs sur [www.moulinsdefrance.org/ffam/boutique.swf](http://www.moulinsdefrance.org/ffam/boutique.swf). Commandes à adresser, accompagnées de l'avis de virement bancaire (RIB sur [Bon de commande](#)) Les ouvrages cités non édités par la FFAM sont à commander en librairie.

### BULLETINS DES ASSOCIATIONS REÇUS PAR LA FFAM

**Flash Morvan / Nivernais, janvier 2014**, Le point des actions 2013 par Francis Lefebvre-Vary, Secrétaire. Vœux. Appel aux bonnes volontés. Adhésion et abonnement 2014.

**Moulins d'Anjou, Bulletin de l'Association de sauvegarde des moulins d'Anjou, n°119, 3<sup>e</sup> & 4<sup>e</sup> trimestres 2013**. Editorial par le président Gérard Dubaux. Les moulins à vent du canton de Tiercé par C Cussonneau. Nouvelles des Quatre Vents, à l'AMA, Chez nos amis voisins, par B Sauldubois.

**Moulins de la Mayenne, bulletin de l'association des Amis et de sauvegarde des Moulins de la Mayenne, n°98, janvier 2014**. Editorial, courrier de Bernard Bellier. Inauguration de la roue du moulin du Petit-Gohard de Sainte-Suzanne, historique du moulin du Petit-Gohard de Sainte-Suzanne. Calendrier. AG 2014 ; Cotisation 2014.

**Le petit Journal des Moulins d'Ile-de-France, n°67, janvier 2014** Editorial du président R. Haligon. Visite au moulin de Nesles (77). Infos ASM-IDF. CR des CA. AG 2014. Nos moulins ont de l'avenir. Pollution de l'Yerres à Brunoy. Voyage annuel 2013 dans la Sarthe.

**Flash Lozère, bulletin de l'Ass lozérienne des Amis des moulins, n°22 janvier 2014** Edito du Président A. Garrigues. Infos des flashs FFAM. Bibliographie, Le Guide des moulins hydrauliques. Bulletin d'adhésion.

**Le Lien des Amis des Moulins de Lot-et-Garonne, n°30, février 2014** Le mot du Président. Membres du CA de l'ADAMLG, liste des commissions. Moulins de Hollande, moulins de Lot-et-Garonne. Journée nationale Chappe. Journées des moulins, Journées du Patrimoine. Tout sur la farine (suite) par R Billat. Le meunier garant de l'Ecosystème.

**Moulins d'hier et d'aujourd'hui, publication de l'Association régionale des Amis des moulins des Pyrénées centrales, n° 47 mars 2014**. En souvenir... CR des CA des 25/09 et 27/02. AG du 13/04 à Larroque. Congrès FFAM. Journées des moulins du 15 juin. Revue Moulins de France et Guide EPTB. Classement des rivières. Cotisations 2014.

**Association régionale des Amis des moulins Nord/Pas-de-Calais, n° 28, janvier 2014**. Editorial du Président Jean Bruggeman. Calendrier des activités 2013. Le moulin de Marpent, restauration controversée. Le moulin Lebriez à Gravelines, restauration-destruction. Concernant les moulins à eau... Il faut sauver le moulin de Boeschèpe ! Les paysages de France en danger. Les délits dans les moulins.

**C'est-à-dire! Le journal de l'ARAM de Basse-Normandie n°54, mars 2014** Edito du président Serge Caprais. Agenda. Guide à l'attention des propriétaires de moulins. AG du 22 mars. Journées du Patrimoine 2014. Le moulin de Caumont (14). La Manufacture Bohin (61). Moulin à vendre. Congrès FFAM. Ingénierie écologique appliquée. Fonds d'interventions. Mise en garde ! Pierres et Lumières en Normandie. Journées du Patrimoine de Pays et des Moulins.

**La Carte de France des Moulins**. Pour connaître les coordonnées des associations affiliées FFAM ou du correspondant FFAM cliquez sur [www.moulinsdefrance.org/reseau/departements.swf](http://www.moulinsdefrance.org/reseau/departements.swf) ou [www.moulinsdefrance.org/reseau/liens.html](http://www.moulinsdefrance.org/reseau/liens.html)  
Vérifiez vos coordonnées, pensez à nous signaler tout changement, oubli ou erreur éventuels, merci.

Statuts et Règlement intérieur de la FFAM en ligne sur [www.moulinsdefrance.org](http://www.moulinsdefrance.org) onglet <Administration>, boutons en bas à droite.

Le contrat d'assurance RC est en ligne [www.moulinsdefrance.org/Encours/contrat\\_assurances.pdf](http://www.moulinsdefrance.org/Encours/contrat_assurances.pdf)

Pour commander des n° anciens (cf sommaires) de la revue Moulins de France [www.moulinsdefrance.org/ffam/mdf.html](http://www.moulinsdefrance.org/ffam/mdf.html)

**DANS CE FLASH TOUS LES MOTS OU GROUPES DE MOTS SOULIGNES BLEU OUVERTENT UN SITE OU UN DOCUMENT**

Responsables d'associations, reproduisez ces informations sur votre propre bulletin... Echangez vos bulletins...